Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Fevrier 1889 No. 17.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LA PRIERE.

Ah! si vous saviez comme on pleure
De vivre seul et sans foyers
Quelques fois devant ma demeure
Vous passeriez!

Si vous saviez que je vous aime,
Surtout si vous saviez comment,
Vous entreriez peut être même
Tout simplement.

SULLY-PRUD'HOMME.

FRANCE.

De Romans était parti le cri de guerre à Dieu: "Le cléricalisme, voilà l'ennemi!" Par un juste retour des choses humaines, c'est encore de Romans que vient de partir ce cri vengeur: "Le parlementarisme, voilà l'ennemi!" L'expulsion des congréganistes suivit de près le premier cri de Romans; la pacification religieuse suivra-t-elle d'aussi près le second? On ne sait. Ce qu'il y a de certain, c'est que le parlementarisme menace de s'effondrer dans la boue.

Quel spectacle! Ces hommes de la Révolution athée ramassent toutes les souillures de la rue pour se les jeter au visage. Poursuites judiciaires, provocations irritantes, mensonges, outrages, scènes de pugilat: voilà ce qui s'étale sans vergogne sous les yeux du public attristé des tribunes. Aussi entendait-on, ces jours passés,, tel de nos représentants s'écrier avec l'accent de l'honnêteté révoltée: "Sortons d'ici, c'est la fin du Parlement." M de Mun aurait-il dit la vérité? Nous l'espérons pour l'honneur et pour la prospérité de la France.

La prospérité de la France! Il est manifeste que l'on y travaille bien plus dans les réunions pacifiques des catholiques que dans les réunions parlementaires du Palais-Bourbon. Pendant que les députés, chargés de veiller aux intérêts du pays, le scandalisent par leurs disputes tapageuses, leurs procès en diffamation, leurs duels, leurs voies de fait, les catholiques avisent, dans leurs Congrès multipliés, aux moyens les plus aptes à ramener le pays à ses traditions, aussi glorieuses que prospères. Le plus efficace de tous, on ne saurait trop le proclamer, ils le voient dans la religion remise à sa place d'honneur.

Dans les Flandres comme dans le reste de la France, le mal est grand. Là, plus qu'ailleurs peut-être, en raison de leurs industries, règnent dans les masses ouvrières ces doctrines néfastes qui, tout en berçant l'imagination de folles espérances, fomentent dans le cœur de l'ouvrier les haines effroyables qui menacent de couvrir de ruines le sol de la patrie. Dieu a placé le remède à côté du mal: nulle part ailleurs l'armée des catholiques n'est mieux organisée, ni plus ferme sur les principes, ni plus décidée à livrer le combat pour propager partout le règne social de Jésus-Christ.

Tous les travaux du Congrès, dans les diverses commissions, convergeaient vers ce but unique. Pour l'atteindre, c'était à qui ferait mieux ressortir l'influence sociale des diverses œuvres catholiques. Tiers-Ordre de la pénitence, fondations d'écoles pies en face d'une laïcisation éhontée, catéchistes volontaires, association catholique de la jeunesse française, pèlerinages à Lourdes, à Montmartre, à Rome, expositions mensuelles du Très-Saint-Sacrement, adorations nocturnes par diverses groupes sociaux: toutes les œuvres catholiques ont été prônées tour à tour par des orateurs ou plutôt par des apôtres, comme autant de moyens infaillibles de restauration chrétienne.

Mais ce qui a laissé dans le cœur des congressistes une impression profonde, ce que nous n'oublierons jamais pour notre part, c'est l'hommage-lige au Dieu de l'Eucharistie que des chevaliers chrétiens se sont donné la mission de rétablir, comme aux meilleurs âges de notre histoire, dans les nations civilisées. Electrisés par la parole ardente de M. Pellerin. rappelant le serment du Jeu de Paume, qui déchaîna sur l'Europe, en 1789, le monstre de la Révolution, tous debout, la main levée en face de Jésus Christ, exposé sous les espèces sacramentelles dans la chapelle voisine, nous avons fait le serment de promouvoir selon nos forces le règne social du sacré Cœur.

Puisse ce serment être ratifié tôt ou tard par les représentants de la France, sous les voûtes de la Basilique expiatoire que notre patrie pénitente élève au divin Cœur sur les plus hauts sommets de sa capitale! Ne faut-il pas que la France de 1889 efface de son front la trace des foudres vengeresses que lui attira sa grande apostasie de 1789?

F. CLAUZEL, S.J.

ROBERT L'ANGE.

On était au lendemain de cette sanglante bataille des plaines d'Abraham, où, pour la seconde fois, le drapeau fleurdelisé avait lutté contre le léopard vainqueur. L'Angleterre, furieuse de la résistance héroïque qu'offraient nos braves et patriotiques ancêtres, avait voulu arracher des bords fleuris du gigantesque Saint-Laurent les colons qui l'avaient rougi de leur sang.

Chaque jour, des vaisseaux anglais, remplis de nobles déportés, laaissaient Québec en destination pour les côtes du vieux monde. Ces guerriers vaincus, mais toujours superbes, réprimant leur honte d'obéir à un vainqueur tyrannique, se soumettaient chrétiennement, après avoir dit un dernier adieu à leur vieux manoir qu'ils avaient défendu si noblement.

Un de ces vaisseaux-prisons, commandé par le Capt. W., renfermait dans sa cale un robuste prisonnier politique qui répondait au nom de Robert L'Ange Sa taille était moyenne, mais ses mouvements nerveux dénotaient une force plus qu'ordinaire, quoiqu'il ne l'eût jamais fait voir.

Le Capt. W. avait à son bord un fidèle serviteur nègre qui passait pour un fier batailleur; soit par taquinerie ou pour toute autre cause, le Capt. qui avait beaucoup d'attachement pour ce nègre, l'avait surnommé le *Petit Blanc*.

Un jour que les prisonniers étaient montés sur le pont pour respirer l'air frais de la mer, les matelots plaisantèrent assez fortement R. L'Ange sur sa prétendue force physique; celui-ci, froissé dans son amour propre, leur répondit froidement qu'il se sentait de taille à se mesurer avec *Petit Blanc*. Sur ces mots, il se retira dans la cale avec ses compagnons et n'y pensa plus.

Cependant, les matelots avaient saisi avec empressement le mot de défi échappé à R. L'Ange et avaient déjà fixé entre eux un jour pour la rencontre des deux adversaires. Plusieurs paris se firent en faveur de *Petit Blanc*, car depuis la capitulation, on avait naturellement nourri un sentiment de rancune contre les déportés français.

Ces bruits étrangès étant parvenus aux oreilles d'un vieillard, ami de R. L'Ange, il embrassa chaudement la cause de ce dernier, mais plutôt pour défendre un patriote que pour gagner un pari, car il comptait peu sur la force physique de R. L'Ange, dans l'état de souffrance où ce dernier se trouvait alors

Quand il vit qu'il ne pourrait régler le différend, il alla trouver le Capitaine et lui dit: "Capitaine, si vous oubliez assez les convenances pour permettre à deux de vos semblables de se battre en duel sur votre bord, au moins ayez assez d'humanité pour donner aux combattants ce que vous appelez vous autres, Anglais, le *fair play*. L'un est traité comme le fils d'un milord, et l'autre, mourant presque de faim, se consume dans un sombre cachot où ne peut pénétrer la lumière du jour; donnez au moins à ce dernier un bon repas avant l'heure du combat"

Le Capt. rougissant de dépit, ne put néanmoins refuser ce qui lui semblait si naturel, et il ordonna sur le champ le repas en question.

Le vieillard presque joyeux alla aussitôt en avertir R. L'Ange en lui annonçant le moment du duel.

—Quoi! reprit R. L'Ange avec surprise, ces fous-là pensent-ils encore à cela?

—Oui, et tu vas te battre interrompit le noble vétéran, comme s'il eut craint un refus.

—Oui, certes, et je leur ferai voir ce que peut mon bras contre les Anglais, répondit l'Ange avec des éclairs dans les yeux; je ne veux pas manger.. je me battrai bien comme je suis là.

—Non, prends quelques chose, cela te remontera le moral, songe que tu dois prendre tes précautions, car tu défends notre honneur.

—C'est bien, je mangerai; il y aura toujours cela de pris sur la cargaison.

Sur ces mots, il sourit bonnement, et retourna permi les prisonniers où il engagea une partie de cartes.

Ce jour-là, le vaisseau présentait un aspect inaccoutumé. Sur le pont on avait élevé des sièges en formes d'amphithéâtre pour faire assoir les nobles *ladies* qui devaient assister au combat.

La mer était calme; une faible brise venant du sud-ouest tempérait à souhait les rayons du soleil.

Après un instant, le nègre tout rayonnant se promenait au beau milieu du pont, recevant les encouragements des matelots et répondant au sourire des *ladies* par un salut amical.

Le Capt. fit alors demander à R. L'Ange s'il était près. Ce dernier ayant pris un bon repas, monta lentement sur le pont et s'avança à la rencontre de *Petit Blanc* qui lui tendit la main en disant: "Sois fier de presser cette main qui a abattu tant de Français." Un interprète traduisit en français ces mots insolents à R L'Ange.

Aussitôt le visage pâle de celui-ci s'empourpra de colère et ses noirs sourcils se froncèrent horriblement. Il saisit par un brusque mouvement la large main de *Petit Blanc* dans la sienne, et, immobile en apparence, il le regarda fixement les yeux dans les yeux pendant qu'il proférait ces paroles menaçantes: "A partir de ce jour, elle n'en abattra plus."

Tout à coup on vit chanceler le nègre, et il s'abattit lourdement sur le pont aux pieds de R. L'Ange. On s'empressa avidement autour du batailleur nègre évanoui, ne donnant plus signe de vie.

Robert L'Ange en lui pressant la main comme dans un étau, la lui avait broyée entièrement. On lui fit respirer des fioles, et bientôt l'air frais de la mer aidant, il remua faiblement ses lèvres pâlies pendant que le vainqueur, attendant le moment de se reprendre, se promenait tranquillement non loin de là, les mains dans les poches de sa redingote.

Quelques instants après, il il s'avança poliment et demanda au Capt. si son serviteur était prêt à recommencer. Le Capt. embarrassé, demanda néanmoins à son *Petit Blanc* s'il était remis.

"J'en ai assez, lui fut-il répondu faiblement, pendant que deux yeux blancs se tournaient tout humides de larmes vers l'humble prisonnier de la cale.

HECTOR DUPREZ.

Saint-François-Xavier, Man., 11 février 1889.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie dans le but de construire, équipper, maintenir et opérer un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Portage-la-Prairie, dans la province de Manitoba, et allant dans une direction nord ou nord-ouest jusqu'aux grandes eaux sur la rive sud du Lac Manitoba, aussi pour améliorer et faire communiquer les eaux des Lacs Manitoba, Winnipegoosis et de la Rivière Saskatchewan, pour fin de traffic et de navigation, par la construction et le maintien de canaux, avec pouvoir d'ériger et maintenir des digues pour les dits canaux, aussi pour construire, acheter ou acquérir autrement pour aucune fin se rapportant au dit chemin de fer, des écluses et quais ainsi que des vaisseaux à vapeur et à voile, des chalands et chaloupes, et de les employer pour la navigation sur toutes les dites eaux.

Daté à Ottawa, 19 décembre 1888.

J. A. GEMMILL,
Solliciteurs des requérants.
9ins 27.12.88

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlemant du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de Winnipeg," dans le but de construire, mettre en opération et exploiter tous bassins, digues, canaux, bâtisses et travaux sur la ou près ou le long de la Rivière Assiniboine, dans la ou dans le voisinage de la cité de Winnipeg, nécessaires pour faire usage et rendre possibles pour moulins, manufactures et autres fins de la compagnie les eaux et pouvoirs d'eau de la dite rivière, et pour améliorer la navigation de la dite Rivière en la faisant communiquer avec le Lac Manitoba ou autres étendues d'eau, et pour toutes ou aucune des fins susdites d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour expropriation acquisition et détention des terrains et propriétés et tous autres pouvoirs incidents ou nécessaires et ordinairement donnés à aucune telle corporation.

Daté à Winnipeg, ce vingt-neuvième jour de novembre 1888.

MUNSON & ALLAN,
9ins.6.12.88. Solliciteurs des Requérants.

AVIS.

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie qui sera appelée "La Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point à ou près de la cité de Winnipeg, et allant dans une direction sud ou sud-est jusqu'à un point sur la frontière, dans Manitoba, à l'est de la Rivière Rouge, avec des embranchements partant de points dans ou près des villes de Morris et Selkirk, et avec pouvoir aussi de construire, mettre en opération des lignes télégraphiques le long des voies ferrées de la compagnie pour fins commerciales et de chemins de fer, puis de construire des ponts sur toutes les rivières navigables sur le parcours des dites lignes et pour obtenir aussi tous les bénéfices, privilèges et pouvoirs ordinairement accordés à des compagnies de chemins de fer.

Daté à Winnipeg, ce 20 décembre 1888.

MUNSON & ALLEN,
Solliciteurs des requérants, Winnipeg,
9 ins 27 12 88

Le Manitoba.

Jeudi, 14 Fevrier 1889.

LA POLITIQUE A OTTAWA.

Le ministre du revenu de l'intérieur se propose de réduire de vingt-quatre à neuf le nombre des inspecteurs de poids et mesures.

Il n'y aura pas de révision des listes électorales pour le parlement fédéral cette année. La dernière clause du bill présenté par le ministre de la Justice dit que les listes actuelles vaudront encore pour un an.

Haldimand menace d'avoir une élection par année. C'est ainsi que l'élection de M. Colter est contestée, ce qui fait présager une nouvelle lutte dans le cours de l'automne. Ce comté aura tour à tour été représenté par un conservateur et un libéral durant ce parlement.

L'hon. M. Pope, ministre des chemins de fer, est gravement malade et ne pourra probablement pas vaquer à ses devoirs parlementaires pendant la présente session. Le bruit court qu'il doit donner sa démission comme ministre et que son gendre, M. Ives, député de Richmond, ou M. Hall, député de Sherbrooke, recueillera sa succession.

Le nombre total des employés mis à la retraite pendant l'année terminée le 31 décembre 1887 est de cinquante et un, et l'ensemble de leurs salaires était de $51,515. Les pensions qu'ils reçoivent s'élèvent à $22,927. Vingt quatre seulement des vacances ainsi causées ont été remplies et les titulaires reçoivent $15,200.

La commission du travail recommandera au gouvernement dans son rapport l'établissement à Ottawa d'un bureau de travail, chargé non-seulement de recueillir des statistiques, mais aussi de régler les différends entre le travail et le capital. On demande aussi de restreindre le travail des enfants dans les manufactures et de rendre obligatoire l'instruction des enfants qui sont employés dans les fabriques.

On demandera aussi au Parlement de sanctionner l'établissement d'une association d'assurance ouvrière sur la même base que le système allemand.

La commission est à considérer l'opportunité de presser le Parlement d'adopter un acte de fabriques.

ESTIMATION BUDGÉTAIRE.

Voici l'estimation des dépenses de l'exercice financier expirant le 30 juin 1890, comparées aux crédits votés pour l'exercice expirant le 30 juin 1889.

Service.	1888-89. $	1889-90. $
Dette publique y compris le fonds de réserve	11,875,381	11,923,442
Frais d'administration	186,018	184,283
Gouvernement civil	1,311,609	1,316,717
Administration de la Justice	686,070	698,130
Police	17,600	19,000
Pénitenciers	357,181	352,859
Législation	728,365	718,980
Arts, Agriculture et Statistique	137,950	123,950
Immigration	116,389	95,135
Quarantaine	92,864	68,664
Pensions et retraites	344,215	328,250
Milice	1,326,500	1,296,800
Chemins de fer et canaux (Revenu)	299,700	227,057
Travaux Publics	2,445,569	1,437,675
Service des malles par vapeurs	306,333	284,673
Navigation extérieure et intérieure	367,200	213,500
Phare et service côtier	586,360	526,860
Institutions scientifiques	61,250	62,250
Hôpitaux de marine et marins en détresse	62,000	51,000
Inspection des navires	25,000	23,000
Pêcheries	375,500	381,500
Surintendance d'assurances	8,500	9,000
Subsides aux Provinces	4,188,454	4,100,000
Commission géologique	60,000	60,000
Sauvages	1,046,602	1,078,740
Police à cheval	750,209	723,426
Divers	490,031	327,410
PERCEPTION DU REVENU.		
Douanes	857,430	871,700
Accise	369,842	372,351
Mesurage de bois	55,100	54,000
Poids et mesures, inspection du gaz	87,970	88,550
Inspection des échantillons	2,500	3,000
Falsification des aliments	25,000	25,000
Autres revenus	4,000	4,000
Chemins de fer et canaux	3,734,216	4,027,841
Travaux publics	197,425	186,075
Postes	2,968,650	2,959,710
Terres fédérales	181,268	185,748
Acte des licences	4,000	....
Total fonds consolidé	36,739,257	35,410,280
Rachat de la dette	3,094,386	2,417,267
Chemins de fer et canaux (capital)	5,179,790	6,301,340
Travaux Publics (capital)	385,700	407,000
Terres fédérales	110,000	100,000
Capital total	8,769,876	9,225,607
Grand total	45,509,134	44,635,887

LA SITUATION EN EUROPE.

La vieille Europe chancelle comme une femme ivre. Ses enfants viennent chercher en Amérique un ciel plus calme et une liberté moins orageuse. L'Allemagne s'affaisse. Le vieux Guillaume, le légendaire conquérant, est parti, chargé d'années; laissant un grand empire, mais un peuple pauvre et malheureux. Il a laissé, en dernier souvenir de sa valeur, une dernière clause de son testament, le septennat militaire, et pour l'exécuter, le chancelier de fer et de sang. Le vieux Moltke, accablé par la vieillesse, a laissé le commandement des armées, chargé de triomphes et de gloire. Tu peux dormir sur tes lauriers, fier Teuton! L'Alsace et la Lorraine subissent le joug allemand; mais à demain la bataille. Le bon empereur est mort, rongé par un cancer affreux: le pacificateur est tombé, fauché comme le plus misérable qui s'en va mourir à l'hôpital. San-Rémo, le pays où le flot d'or vient mourir, le pays où le mal cède, ou du moins s'allège, comme dit le poète, a prolongé tes jours de quelques heures seulement, et sur ta tombe, les savants allemands injurient l'anglais.

Un jeune homme, déjà rongé par le mal qui a tué son père, gouverne l'Allemagne. Ses souverains sont frappés d'une maladie incurable et héréditaire. Le fardeau des taxes écrase ce pays et demain peut être, jeune empereur tu dirigeras tes troupes sur la France.

La France, aux mains de politiciens sans vergogne, marchands des dignités publiques, se débat comme un moribond aux approches de la mort. La douce France voit sa dette s'accroître, et creuser le gouffre affreux de la banqueroute, si la monarchie légitime et héréditaire ne la sauve du péril.

Les Français se préparent depuis 20 ans à la revanche. Ce sera un grand malheur si les Gaulois se rendent à Berlin; mieux vaut cependant les Français dans la capitale allemande que les Prussiens dans Paris.

L'Angleterre poursuit sa politique égoïste de neutralité! John Bull demande avec un froid cynisme, comme toujours d'ailleurs, tant de sang pour tant d'argent. Elle serait surprise si la Russie l'attaquait dans les Balkans avec sa noblesse envahie par le vice, comme l'ont prouvé les derniers procès, dans la *Pall Mall Gazette*.

Au cas d'une complication, l'Angleterre garderait probablement une neutralité armée: la Russie prêterait main forte à la France, l'Italie aiderait les Allemands et en avant la mitraille; grondez canons! voyez les hécatombes!!

L'Italie, pays ingrat, s'allierait à Bismarck par l'entremise de Crispi, ce vieux franc-maçon. Cette nation ingrate doit à la France une partie de l'unité dont elle jouit.

La situation actuelle est insoutenable. Ces millions d'hommes sous les armes, nourris des sueurs du paysan ou de l'ouvrier qui va user sa vie dans les manufactures, achève. S'il faut la guerre pour apaiser la colère divine, ou contenter l'ambition des potentats, ayons la demain. Ce jour sera terrible: l'obus d'aujourd'hui atteint dix milles, celui de demain tirera à quinze.

Le sacrifice sera digne des sacrificateurs, et si les Français asservissent Guillaume, le petit empereur paiera des milliard, rendra des provinces, et ses peuples de plus en plus appauvris iront pleurer leur pays dans vastes solitudes de l'Amérique du Nord

L'ordre sera-t-il rétabli? Le secret est à Dieu. "Celui qui règne dans les cieux, et de qui relève toute gloire et toute magnificence"; celui qui a dit à la mer: "tu viendras jusqu'ici et tu n'iras pas plus loin," rétablira les empires ou les fera disparaître suivant sa sagesse.

Il faut que l'Europe désarme ou qu'elle se batte. Cette conclusion est inévitable.

LAVAL.

LES PECHERIES DE L'OUEST.

Les pêcheries du Nord-Ouest ne sauraient manquer de devenir un appoint considérable dans le commerce. Il y a, dans la partie occidentale d'Ontario, dans Keewatin, Manitoba, Assiniboia, Alberta, des centaines, ou plutôt des milliers de rivières et de lacs peuplés de la plus riche variété de poissons: poissons blanc, saumon, truite, brochet, esturgeon, doré, perche, *barbue*, etc La baie d'Hdson abonde aussi en hareng, saumon, etc. M. McQueen, inspecteur des pêcheries, dit dans son dernier rapport: "La quantité "de poisson prise pour la consom- "mation locale et l'exportation s'est "élevée à 4,494,737 livres. Les sau- "vages seuls en ont consommé 1,- "000,000 livres."

On exporte le poisson à Buffalo, Détroit, Saint-Paul, Minneapolis, Omaha, Chicago, Duluth, Hansas City, etc., etc.

Il en a été expédié, l'an dernier, 1,806,300 livres à Ontario par voie de Winnipeg et de Détroit. Ce que l'on peut prendre de poisson dans les lacs Winnipeg, Manitoba, des Bois, et les centaines d'autres est indiscutable. Il y a là évidemment une source de richesses qui ne demande qu'à être exploitée pour donner de larges bénéfices.

L'UNIVERSITE D'OTTAWA.

Une dépêche venue de Rome et adressée au révérend Père Célestin Augier par Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, annonce officiellement que Sa Sainteté Léon XIII a daigné ériger canoniquement l'Université d'Ottawa et lui conférer les mêmes droits, faveurs et privilèges qu'aux autres Universités catholiques érigées canoniquement.

En dotant le Canada d'une nouvelle Université catholique le Souverain Pontife nous révèle tout l'intérêt qu'il porte à notre pays et nous ne saurions trop nous montrer reconnaissants de cette faveur.

LE LIBRE-ECHANGE.

Les libéraux de Québec et d'Ontario ont adopté, depuis quelque temps, comme article de leur programme, un de ces principes faux et absurdes qui démontre combien ils sont inconséquents avec eux-mêmes, et marque combien sont faibles les moyens en leur possession pour arriver au pouvoir. Ces braves gens se proclament bien haut libre-échangistes; hier encore, c'était la protection; aujourd'hui, le libre-échange. De la protection, ils s'en moquent; des droits perçus sur les produits des Etats-Unis, ils n'en ont nullement besoin pour remplir le trésor public; que d'autres choses ils n'auraient pas besoin s'ils gouvernaient le pays. Pourtant, les libéraux aussi bien que les conservateurs, ont profité du développement matériel du Canada; comme nous, ils ont remarqué les progrès toujours croissants de ce petit peuple de quatre millions et demi; eux aussi, ils n'ont pas été les derniers à constater que ces mêmes progrès n'ont été faits que depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis le jour où le Canada vit naître dans son sein des manufactures: n'ont-ils pas applaudi à tous nos succès, tant agricoles et commerciaux qu'industriels et de transport? Les libéraux reconnaissent la cause de tous ces résultats, ils savent bien que c'est la protection telle que nous l'avons qui a fait le Canada ce qu'il est. Mais non, le mot d'ordre est pour eux "libre échange," alors il leur faut se grouper autour des chefs, serrer les rangs et s'élancer dans les campagnes au cri de "à bas la protection."

Examinons la logique et le raisonnement de nos amis. Ils reconnaissent ce qui fait la richesse, la prospérité et même l'indépendance du Canada. Ils sont intimement persuadés qu'en enlevant la barrière de la protection, ils livrent son passé glorieux et sans tache, son présent riche de force et de vigueur, son futur plein d'espérance, en pâture aux Etats-Unis. Mais que leur est la considération de tout cela, quand ils songent que par de tels moyens l'échelle qui mène au pouvoir peut être dressée? Heureusement que nous avons encore à notre tête des hommes qui connaissent les besoins du pays, qui savent qu'établir le libre-échange, c'est donner un coup de poignard au Canada. Et dire que les libéraux savent toutes ces choses! Ils s'en vont, débitant leurs sornettes et dans les luttes électorales et dans les colonnes des journaux, étalent les avantages du libre-échange, ne nous faisant voir qu'un côté de la médaille, sans nous montrer l'autre, c'est-à-dire les conséquences funestes d'une telle politique. Aussi, on peut voir de quelle manière sont reçus leurs arguments; par exemple: sur dix élections partielles pour les Communes, les libéraux n'ont obtenu que deux sièges. Preuve éclatante de la force de leurs arguments et du sentiment public sur cette question!

Un mot sur le résultat général d'une telle politique. Disons, dans notre humble opinion, ce que nous en pensons. Comme résultat général: dépression de nos forces nationales, qui, jusqu'ici, ont grandement contribué à nous créer une position dans le monde commercial; ruine de nos industries, après quelques années seulement de concurrence inutile; notre indépendance non-commerciale—car nous ne l'avons pas tout à fait—mais comme nation, ce qui est un grand point pour le commerce; puis, l'émancipation des Canadiens-français et la fusion de ces derniers avec les Américains, ce qui assurerait encore plus notre perte. Ensuite, le libre-échange ouvre les portes à l'annexion, il n'y a qu'un pas à faire pour en arriver là, ce pas serait d'établir le libre échange ou la réciprocité commerciale Nous pouvons dire que la plupart de ceux qui sont libre-échangistes sont par le fait même annexionnistes, car *abyssus abyssum invocat.*

La question que nous traitons est une des plus graves et des plus importantes de l'Economie Politique. L'expérience de tous les siècles n'a-t-elle pas démontré que la richesse et la prospérité d'une nation dépendaient surtout de la législation économique? A quelle époque la France a-t-elle été plus florissante? N'est-ce pas sous le grand Colbert, qui ne voulait pas de libre-échange, mais qui ne désirait pas non plus une protection outrée? Consultez les annales du Droit Economique, et vous verrez que ce système d'union commerciale a fini par être préjudiciable à l'une des deux nations qui l'ont adopté. Et quand on voit des pays plus forts, plus développés en commerce que le Canada, tomber victimes de leur imprudence, que doit-on conclure de là? Que la réciprocité commerciale est notre destruction complète: que les Américains, avec des ressources que nous n'avons pas encore, possédant l'esprit d'entreprise à un haut dégré, nous engloberaient bien vite; alors, adieu le beau Canada, tous nos beaux rêves et projets futurs. Les libéraux ont-ils des exemples frappants à nous donner où le libre-échange ait été favorable aux deux nations qui le pratiquaient? Non, toujours une nation s'enrichissait au préjudice de l'autre. Les libéraux ont-ils pensé aux conséquences graves qui s'ensuivraient si le libre échange était établi d'un seul coup, sans préparation aucune? Il nous semble que ce principe est élémentaire en économie politique. Nous ne croyons pas qu'aucun économiste éminent recommande l'établissement du libre-échange sans préparation. Au contraire, ils nous disent d'y aller graduellement, afin que le commerce s'aperçoive le moins possible de la transition. Le simple bon sens nous montre la vérité et l'application de ce principe. Prenons un exemple que nous avons presque sous les yeux et que nous pouvons étudier à loisir. Regardez la France, est-elle bien prospère? Vous me direz non, mais cela dépend non de sa situation politique seule, mais aussi de sa situation commerciale. Napoléon III, voulant plaire aux *libéraux* qui prêchaient la *doctrine que nos libéraux prêchent* dans ce moment, établit le libre-échange avec l'Angleterre. Vous savez ce qui est arrivé, ce dernier pays inonda la France de ses produits manufacturés à plus bas prix et de qualité inférieure. Lorsqu'à son tour, notre ancienne mère-patrie voulut écouler ses vins, l'Angleterre refusa de les laisser entrer en franchise; il en fut de même pour plusieurs des articles français exportés chez les Anglais. Ce régime continue et la France s'aperçoit qu'elle est frappée au cœur. Pourquoi ses enfants abandonnent-ils ses bords chéris, son sol bien-aimé? Ah! c'est pour aller chercher à l'étranger le bien-être qu'ils peuvent à peine trouver dans leur patrie. C'est réellement cruel pour eux de s'expatrier, mais devant la nécessité, devant la misère qui peut fondre d'un jour à l'autre, en face d'une concurrence forcée, il n'y a pas à calculer si le danger est près, il faut le fuir pour préserver l'avenir.

Maintenant, les libéraux pensent-ils comparer le développement, l'extension, la force, la richesse commerciale du Canada à l'extension, au développement, à la force, à la richesse commerciale de la France? Non, vous me répondrez. Et pourtant notre mère-patrie est sous le déclin, c'est avec rage qu'elle rivalise avec les Anglais, elle se voit perdue de jour en jour. Et vous voulez établir ce système de commerce qui nous tuerait. On peut, sans trembler et de sang-froid, prononcer la condamnation du Canada, et cela, sous de fausses apparences. Mieux vaudrait dire et publier dans les journaux et dans les assemblées publiques: "Messieurs, le Canada est à tuer, qui désire prendre le poignard pour lui donner le coup de grâce." L'Américain se lèvera calme, il se fera une gloire de prêter son bras et servir de bourreau à un pays qu'il convoite depuis longtemps.

Voilà où les libéraux veulent nous conduire.

H. O.

INDUSTRIE LAITIERE.

Les directeurs de l'Association Laitière de Manitoba se sont réunis la semaine dernière. Etaient présents: M. W. Wagner, président, Ossowo; Prof. S. M. Barré, Winnipeg; Hon. W. Clifford, Austin; MM. J F. Henderson, Royal; Thos Gelley, M.P.P., Royal; Major Boulton, Russell; C. G Caron, Saint-Charles; H. J. Rockett, Manitou; R. Waugh et H. Cameron, Winnipeg.

Un projet de réglements préparés par M. Barré et le secrétaire fut lu devant l'assemblée.

M. Thos. Gelley, M.P.P., et M. S. J. Jackson, M.P.P., furent ajoutés au nombre des directeurs de l'association.

Une série de résolutions adressées à la législature pour l'obtention d'un bonus afin de promouvoir généralement les intérêts de l'industrie laitière déjà si florissante ici, fut adoptée. M. le Professeur Barré, M. le Major Boulton et M. C. G. Caron ont été nommés délégués à la convention des laitiers qui doit avoir lieu à Ottawa dans le courant de mars prochain.

IMPRESSIONS.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE NOTRE COLLABORATEUR LAVAL A UN AMI.

De Montréal à Jackfish, il n'y a rien de remarquable pour celui qui fait le voyage pour une première fois.

A Ottawa, une trentaine de "voyageurs" embarquent. Ils sont tous armés de haches, etc., etc., et d'une bouteille, leur amour. Ils entonnent à Bacchus des hymnes de l'harmonie la plus suave. L'intérieur d'un char de colons ressemble à une maison en déménagement.

Le lendemain, le soleil se lève sur un amoncellement de montagnes et de rochers baignés dans les eaux limpides du lac Supérieur. A gauche, de grands pics escarpés, rouges sang, caressés par les rayons du soleil naissant. Une nature grande et sauvage comme en rêvait Byron.

Nous arrêtons 15 minutes à Port Arthur, petite ville de 3,000 habitants, remarquable pour son grand nombre d'hôtels. Evidemment, la "Dominion Alliance" est en banqueroute ici, ou l'on se moque d'elle.

Le train arrive juste en temps à Winnipeg, jolie petite ville de 25,000 habitants. Les rues sont très larges et les édifices publics jolis. Winnipeg, cosmopolite à l'excès, a l'aspect d'une ville américaine. Il n'y a rien de comparable à la Banque de Montréal, Notre-Dame, le Standard, etc, L'architecture n'est pas grande, mais jolie. Enfin, c'est coquet.

L'on s'aperçoit immédiatement en débarquant que l'on est en pays froid: tout le monde porte des fourrures, et il n'est pas rare de voir un *dandy* en capot de bison, voire même de très gentils minois bien roses. Ce costume étrange donne à ces dames un air de férocité contre nature. J'aurai occasion de te parler du sexe tout puissant de Winnipeg dans une autre lettre. Au revoir, belles dames.

J'ai rencontré sur la rue des Sauvages portant leurs cheveux à la Chapleau, et des disciples de Thémis chaussés du mocassin.

En débarquant des chars, comme j'avais faim, (la faim est mauvaise conseillère) je me dirigeai vers un restaurant fashionable, en roulant dans ma tête bien des petits plats. Je demandai du poisson, on me l'apporta crû; puis des côtelettes, du *roast-beef*, et quand affamé (faisant des réflexions à la Tantale), je réglai ma note, le garçon me vola dix sous que je réclamai aussitôt au comptoir, à la grande stupéfaction du voleur. Tout est donc plus cher ici qu'à Montréal.

Saint-Boniface est reliée à Winnipeg par un pont en fer. Cette petite ville est toute canadienne-française comme Longueuil. Ses habitants sont très hospitaliers et polis. Les filles d'Eve ne sont pas mal; mais à plus tard les appréciations..........................

L'IMMIGRATION FRANCAISE.

L'immigration française a été appréciée de différentes façons dans notre pays. Comme c'est le cas pour beaucoup de choses, nous croyons qu'on en a dit trop de bien et trop de mal. Essayons d'étudier la question comme elle doit l'être et de prendre un juste milieu.

Après la guerre franco-prussienne il nous est venu de mauvais éléments, c'est incontestable. Notre pays ne doit pas servir de lieu de refuge aux rebuts des nations. Mais ce malheur n'est pas à craindre. Les communards qui sont arrivés ici n'ont pas tardé à nous débarrasser de leur présence; ils ne pouvaient se plaire au milieu d'une population sincèrement chrétienne, laborieuse et économe, amie de la paix, ennemie convaincue du désordre et du vice.

Ils ont disparu sans laisser de trace.

—Mais, nous dira-t-on, d'autres essais ont été faits; où sont les résultats?

Ces résultats sont partout, d'un bout à l'autre du Canada. Ceux qui les ont provoqués n'en ont peut-être pas eu le mérite ni revendiqué l'honneur auprès de ceux qui dirigent l'opinion publique. Ouvriers modestes, ils ont semé sans éclat, laissant aux autres les joies du succès et les bénéfices de la récolte.

Faut-il maintenant négliger ce mouvement à cause de quelques insuccès partiels? Nous ne le croyons pas; nous sommes au contraire d'avis qu'on doit se hâter de profiter de ce qui se passe actuellement en Europe.

Là-bas, tous les pays et surtout ceux de langue française admettent plus que jamais que, pour leurs populations trop à l'étroit, l'émigration est la seule planche de salut.

Les artisans, les cultivateurs, tous ceux qui vivent de leur travail ne sont pas les seuls Européens qui songent au départ.

Les bruits de guerre, le peu de stabilité de certains gouvernements, la difficulté de faire de bons placements, l'inquiétude au sujet de l'avenir de leurs familles, poussent les industriels, les capitalistes, les rentiers paisibles à chercher un pays où l'on puisse travailler et vivre en paix.

Connaissant ces dispositions, certains pays ouverts à la colonisation envoyent en Europe des agents chargés de recruter le plus de monde possible et de dépeindre les contrées qu'ils désirent peupler comme des éditions revues et corrigées du Paradis-Terrestre.

Ces promesses plus ou moins sincères, ces appels plus ou moins désintéressés, produisent leur effet. Les émigrants s'embarquent par centaines et milliers, des familles nombreuses entreprennent le long voyage, des villages entiers se dépeuplent.

L'arrivée de ces étrangers est-elle un bien pour les pays qu'ils choisissent? Ces éléments nouveaux et variés à l'infini sont-ils de nature à garantir la paix, à augmenter la prospérité publique? Nous le souhaitons de tout cœur, sans trop oser l'espérer. Mais nous savons aussi que, si les bons colons sont une fortune pour les pays nouveaux, les mauvais sont un fléau, une véritable calamité.

Le Canada peut-il rester indifférent au moment où les événements se sont chargés de tracer pour ainsi dire le programme d'une œuvre éminemment patriotique? Ne devons-nous pas, nous qui voyons avec bonheur l'arrivée au milieu de nous des colons de langue française, ne devons-nous pas chercher à créer un mouvement d'immigration dont les résultats doivent être nécessairement avantageux pour nous autant que pour nos frères des vieux pays?

Par l'envoi de notes, de bulletins périodiques, de brochures et de renseignements divers, les amis éclairés de la colonisation devraient chercher à attirer sur notre pays l'attention des populations européennes. Mais ils ne chercheront pas à faire venir ici *le plus de monde possible.* Tout en faisant connaître le Canada *tel qu'il est*, tout en énumérant les avantages qu'on y rencontre et les chances de succès que notre pays offre aux émigrants, ils parleront aussi des difficultés à vaincre et des obstacles à surmonter. Aux hommes sans énergie, aux aventuriers qui rêvent une vie oisive, sans luttes et sans fatigues, ils diront sans détours: "Ne venez pas ici."

S'adressant tout particulièrement aux capitalistes, aux industriels et aux cultivateurs, ils ne s'exposeront pas à attirer ici un classe d'immigrants qui seraient pour notre pays un danger et un fardeau.

Beaucoup de nos compatriotes sont, depuis un grand nombre d'années, en relations suivies avec l'Europe Ils pourraient dans leurs correspondances, s'occuper aussi d'autre chose que de leurs propres affaires personnelles ou commerciales. En parlant de notre pays, en le faisant connaître au loin, sincèrement, sans poétiser le tableau, ils attireront ici des familles honnêtes et actives qui les remercieront plus tard de ce service et travailleront avec nous à la grandeur et à la prospérité du Canada.

(*La Minerve.*)

Choses et Autres.

—Charles Philippe Naegelé, député chef de police à Montréal, est mort jeudi dernier, à l'âge de 67 ans et 9 mois.

—Une dépêche reçue de Rome par Son Eminence le Cardinal Taschereau l'autorise à faire une enquête sur les difficultés entre l'ex-Père Paradis et le Supérieur des Oblats au sujet de la fameuse affaire des colons d'Egan. La cause sera en conséquence jugée par le tribunal ecclésiastique de l'archidiocèse de Québec.

—Malgré les efforts constants et surhumains de M. de Lesseps, nous croyons que l'entreprise du Panama est à l'eau. La dernière émission d'actions à complètement manqué.

—La cour de Révision a prononcé son jugement dans l'affaire de M. Chagnon, éditeur de la *Paix*, de Trois Rivières, accusé de manœuvres corruptrices à la dernière élection locale aux Trois Rivières. M. Chagnon a été condamné à $400 d'amende et à la perte de ses droits politiques.

—Le duc de Norfolk est sur le point de partir pour Rome, pour rendre visite à Léon XIII. Suivant certaines rumeurs, le noble duc n'aurait point renoncé à l'idée d'entrer dans les ordres. Le pape, désireux de lui voir conserver la haute position qu'il occupe à la cour d'Angleterre, serait entièrement opposé à cette idée.

—M. James Ross, entrepreneur canadien, qui a construit plusieurs sections de chemin de fer du Pacifique Canadien, vient d'être chargé de l'exécution d'importants contrats au Chili.

Le gouvernement Chilien lui a confié la construction de près de septs cent milles de chemins de fer, entreprise qui va entraîner une dépense de près de $22,000 000.

M. Ross a immédiatement expédié sur les lieux un détachement d'ingénieurs qui examineront le pays et prépareront les plans.

Rapport des Auditeurs sur les Comptes de la Municipalite de Saint-Boniface.

Saint-Boniface, 1er février 1889.

Au Préfet et aux Conseillers de la Municipalité de Saint-Boniface.

MESSIEURS, — En conformité avec la clause 262, de l'Acte Municipal de Manitoba pour 1886, et ses amendements, nous avons l'honneur de soumettre à votre conseil notre rapport sur l'audition des livres de M. le Secrétaire-Trésorier, pour l'année 1888.

Après un examen aussi minutieux que possible et fait au meilleur de notre connaissance, nous avons le plaisir d'informer votre conseil que nous avons trouvé le tout bien en ordre et donnant pleine satisfaction.

Tous déboursés sont dûment autorisés par les minutes et accompagnés de pièces justificatives.

Ci-annexé vous trouverez un état des recettes et des dépenses détaillé, fait d'après les entrées du livre de caisse et donnant une balance en banque au crédit de la municipalité de $498.20: aussi, vous trouverez un état de l'actif et du passif de votre municipalité au 31 décembre 1888.

Le tout respectueusement soumis.

Nous demeurons, Messieurs,
Vos serviteurs,

A. KÉROACK,
JOSEPH C. AUGER,
Auditeurs.

ÉTAT DE LA CAISSE.

RECETTES.

Balance en mains le 1er janvier 1888	$ 149	24
Taxes de 1887	513	61
Taxes de 1888	1,084	47
Octroi du gouvernement	262	50
Hon. John Schultz, terrains rachetés	75	00
J. A. Prendergast	872	11
	2,956	93

DÉPENSES.

Chemins et ponts	86	94
Canalisation	196	02
Elections	10	00
Salaires des officiers	200	00
Salaires et frais de route du préfet et des conseillers	114	00
Impressions, estampilles, etc	46	86
Ecole catholique	216	09
Charités, inclus les hôpitaux	50	00
Intérêt sur billets et sur les avances	8	02
Rachat des billets	900	00
Intérêt sur billets à la ville	170	83
Sélection des jurés	9	00
Dépenses, N. H. Hozde	3	00
Loyer de la salle du conseil	10	00
Arrérages de 1887	437	97
Balance en banque le 31 décembre 1888	498	20
	2,956	93

Certifié correct.
Saint-Boniface, 1er février 1889.

A. KÉROACK,
JOSEPH C. AUGER,
Auditeurs.

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF, 31 DECEMBRE 1888.

ACTIF.

Taxes de 1887	$ 465	73
Taxes de 1888	550	63
Terrains achetés	54	99
J. A. Prendergast, argent collecté et retenu	62	60
Caisse, balance en banque	498	20
Revenu, balance contre la municipalité	1,318	53
	2,950	68

PASSIF.

Ville de Saint-Boniface	2,440	44
Commissaire municipal	92	56
Propriétaire du lot 105	33	10
Ecoles protestantes, général	185	12
" Suthwyn	93	24
" Prairie Grove	106	22
	2,950	68

Certifié correct.
Saint-Boniface, 1er février 1888.

A. KÉROACK,
JOSEPH C. AUGER,
Auditeurs,

PERSONNEL.

Sa Grandeur Mgr Taché était à Québec la semaine dernière l'hôte de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

M. l'abbé N. Pelletier, curé de Saint-Joseph, est parti lundi soir pour la province de Québec. On nous dit que le voyage de M. Pelletier a pour l'objet l'immigration à Manitoba.

M. l'abbé George Dugast, de l'archevêché, est parti lundi pour Ottawa et Montréal.

Madame Bétournay est partie samedi de Saint-Boniface pour aller demeurer à Régina avec son fils, M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques de Manitoba et des Territoires.

Madame Bétournay était accompagnée du plus jeune de ses enfants, Arthur, et de Madame J. A. Prendergast, qui doit passer quelque temps à Régina.

M. N. D. Beck, avocat, de cette ville, partira sous peu pour Calgary où il doit se fixer.

M. Charles George Caron, de Saint-Charles, est parti mardi pour Louiseville, Qué. M. Caron qui est un des nombreux colons venus de la province de Québec dont le succès en agriculture a été éclatant, aura sans doute un bon mot à dire là-bas en faveur de l'émigration à Manitoba.

Chronique Locale.

—La Saint-Valentin.

—Voyez la nouvelle annonce de M. F. E. Verge.

—Il est tombé environ cinq pouces de neige dans la nuit de mardi.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. H. F. Despars, au haut de notre troisième page.

—Le conseil de ville a engagé de nouveau tous les mêmes employés, moins M. Joseph Letendre que M. Zoël Marion remplace comme gardien d'enclos et ramoneur.

—L'élection des dignitaires de l'*Ouvroir de Saint-Boniface* a eu lieu ce matin. Madame T. A. Bernier a été élue présidente, Madame J. A. Lévêque, secrétaire, et Madame J. E. Cyr, trésorière.

—Frédéric Marcellais est retourné au pénitencier où il avait déjà servi un terme de cinq années. Le juge en chef Taylor vient de le condamner à sept ans de détention pour avoir commis plusieurs vols dans le cours de janvier et février.

—Escompte de dix par cent chez M. F. E. Verge d'ici au 1er mars prochain. C'est le temps de faire vos achats.

—MM. Allaire & Turner ouvriront vers le 1er mars prochain une cour à bois de construction à l'ancienne place d'affaires de M. J. R. Sutherland, vis-à-vis la bâtisse du *Manitoba*. Avant d'acheter ailleurs tous les intéressés feront bien d'attendre l'ouverture de cette nouvelle cour.

—La résolution suivante a été unanimement adoptée à la séance du conseil de ville, lundi soir :

Proposé par M. le conseiller Allaire, appuyé par M. le conseiller Pelletier, et résolu

Que ce conseil reconnaît les avantages de la construction prochaine d'un chemin de fer, partant de la ville de Saint-Boniface ou de la cité de Winnipeg, et se dirigeant vers le sud-est jusqu'à la frontière internationale, afin de donner un débouché à un riche district agricole et bien boisé, à l'est de la Rivière-Rouge, qui jusqu'à présent n'a eu aucune facilité de chemin de fer ; qu'un tel chemin mettrait cette ville en communication avec les florissants établissements bâtis sur la Rivière Seine et traverserait un district qui ne le cède à aucun dans la province ;

Que son honneur le maire et le secrétaire-trésorier sont par les présentes autorisés à signer, au nom de la ville de Saint-Boniface, une humble pétition à Son Excellence le Gouverneur-Général-en-Conseil, au Sénat et à la Chambre des Communes du Canada, priant qu'un acte soit passé incorporant la "Compagnie du Chemin de Fer Manitoba et Sud-Est," faisant application pour bâtir un chemin de fer à travers le dit district, et que le sceau de cette corporation soit fixé à la dite pétition, et que la dite pétition aussitôt terminée soit envoyée à l'honorable A. A. C LaRivière, le député de cette division, pour qu'il la présente.

Echos du Nord-Ouest.

Régina,

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest :

—Le district scolaire public catholique de Saint-Laurent No. 9 des T. du N.-O., à été subdivisé et est maintenant composé des sections 5, 6, 7, 8, 17, 18, 19, 20, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, le quartier nord-est de 9, la moitié ouest de 16, la moitié ouest et le quartier nord-est de 21, le quartier nord-ouest et la moitié nord du quartier sud-ouest de 27, et le quartier nord-ouest et la moitié nord du quartier sud-ouest de 35, dans le township 44, rang 1, et des sections 24, 25 et 36, dans le township 44, rang 2, le tout à l'ouest du troisième méridien.

M.M. Louis Riguidel, Gabriel Parenteau, sr., et Raphaël Parenteau ont été élus syndics du dit district.

—Le nouveau district scolaire formé par le démembrement du district No. 9 se compose des sections 1, 2, 3, 4, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 22, 23, 24, 25, 26, 36, la moitié sud et le quartier nord-est de 9, la moitié est de 16, le quartier sud-est de 21, la moitié est et la moitié sud du quartier sud-ouest de 27, et la moitié est et la moitié sud du quartier sud-ouest de 35, dans le township 44, rang 1, à l'ouest du troisième méridien, et sera connu sous le nom de district scolaire public catholique de Fourmond No. 24 des T. du N.-O.

MM. Charles Nolin, Baptiste Boyer et Antoine Fergusson ont été élus syndics pour ce district.

—Un nouveau district scolaire catholique a été formé à Lethbridge sous le nom de L'Ecole Catholique Séparée de Lethbridge No. 9 des T. du N.-O.

MM. Joseph Noël, Wm Gay et M. E. Roy sont les syndics élus.

—Termes de la cour suprême :—District judiciaire d'Assiniboia-Ouest—Régina, lundi, 25 mars, 1889. Qu'Appelle Station, vendredi, 5 avril, 1889.

NAISSANCES.

En cette ville, le 14 courant, la femme de M. J. C. Auger, comptable, un garçon.

A Prairie Grove, le 10 courant, Madame Ernest Pelletier, une fille.

PERDU.

Un diamant assez gros, entouré de huit brillants, monté en platine et or.

Dix piastres de récompense, à celui qui le remettra à Monsieur Lafond, chez M. Jean 2ins.7.2.89

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite a l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer l'Association d'Assurance de Manitoba, avec tous les pouvoirs. Ordinairement conférés à une compagnie d'assurance contre le feu, sur les animaux et pour les navires, et pour autres fins.

Daté ce 4ème jour de février, A.D. 1889.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

5ins.6.2.89.

AVIS.

Avis est par le présentes donné qu'une demande sera faite à la présente session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, par l'Association Pharmaceutique de la Province de Manitoba d'un acte pour amender "l'Acte de l'Association Pharmaceutique de 1878" et ses amendements, de la manière suivante, entre autres détails :

Pour donner au conseil plein pouvoir sur les sujets et cours d'études et la pratique des apprentis et commis brevêtés. Pour régir les honoraires que devront payer tous les membres de l'Association, les commis brevêtés, les apprentis et autres. Pour permettre au conseil de passer des reglements et pour d'autres fins.

Daté ce 15ième jour de janvier 1889.

J. F. HOWARD,
Secrétaire de l'Association Pharmaceutique de Manitoba.

5.31.1.89.

A L'ENCLOS.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Trois génisses rouges, âgées d'un an environ et chacune ayant un cable dans le cou.

MOISE RACETTE,
Gardien d'Enclos.

3ins.14.2.89.

IN POUND.

MUNICIPALITY OF SAINT-BONIFACE.

Three red heifers about one year old, and each of them with a rope around the neck.

MOISE RACETTE,
Pound-keeper.

3ins.14.2.89.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de l'Assiniboine," dans le but d'entreprendre, construire, creuser, bâtir et autrement compléter et exploiter tous travaux, canaux, digues, bassins, bâtisses, machines et autres choses nécessaires pour obtenir et faire usage des pouvoirs d'eau ; pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et pour faire communiquer les eaux du Lac Manitoba avec celles de la Rivière Assiniboine, et en général, avec pouvoir de faire tous les actes et choses et d'acquérir les terres et les droits nécessaires et en aucune manière en relation avec aucune des fins précitées.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1888.

ALLEN & CAMERON,
9ins 6.12.88. Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters ;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o. L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.

Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte constituant en corporation la "Compagnie de chemin de fer de Selkirk-Est et Ouest," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et de télégraphe partant de la ville de Selkirk et allant jusqu'à un point au coin sud-est de la province au ou près du township un (1), rang seize (16) est et au coin nord-ouest de la province jusqu'à un point à ou près de Ardpatrick, dans le comté de Russell.

Selkirk, 29 décembre 1888.

JAMES HEAP,
5ins 3.1.89 Agent des requérants.

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching session of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 19 décembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.

Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1.89.

A L'ENCLOS.

DE LORETTE

Une vache noire, avec taches blanches sur les flancs, le dos jounâtre, du blanc sous le ventre, la corne droite plus basse que l'autre, presque aveugle, âgée d'environ 12 ans. Trouvée dans les environs de l'Ile des Chênes.

CAMILLE HENRI,
Gardien d'enclos.

TERRE A VENDRE

A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à

A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89

A l'Enclos de LaBroquerie.

Une taure sous poile rouge, le dessous du ventre blanc, âgée d'un an et demi.

JOSEPH PION,
Gardien d'Enclos.

3ins.17.1.88.

IN POUND.

At LaBroquerie, one red heifer, white belley and eighteen months old.

JOSEPH PION,
Pound-Keeper.

3ins.17.1.89.

A l'Enclos de Lorette.

Une taure qui aura trois ans ce printemps, brune, corne droite croche et le dessous du ventre blanc.

Une taure, côté rouge, dos et ventre blancs, tache blanche dans le front et âgée de 8 mois.

Une taure brune, le bas des pattes de derrière blanc, la queue et le dessous du ventre blanc âgée de 18 mois.

Un bœuf blanc âgé de 18 mois.

JOSEPH LANDRY,
Gardien d'Enclos.

2ins.17.1.89.

AGRICULTURE.

EMPLOI DU TEMPS.

"Se coucher le dernier, se lever le premier."

C'est une règle fondamentale pour tout chef d'exploitation agricole. Si le cultivateur ne se sent point la force de l'observer rigoureusement, qu'il cherche une autre carrière ; dans les champs, au lieu de sérénité et d'aisance, il ne trouverait qu'inquiétude et ruine.

Le jour n'est pas levé ; il n'importe, debout ! Le devoir de maître est de présider lui-même à la distribution des fourrages et de l'avoine. Terme moyen, il faut que les chevaux soient bridés à cinq heures. Dès trois heures et demie ou quatre heures au plus tard, l'avoine doit être dans les auges et la "mangeaille" dans les rateliers. Le proverbe dit vrai, "L'œil de maitre engraisse le bétail."

Pendant le repos, c'est au maitre de surveiller le pansage : qui ne sait pas à quel point la santé des animaux en dépend ?

Avant le départ pour les champs, il est essentiel de s'entretenir des travaux de la veille. Où en est-on ? Que reste-t-il à faire ? Que s'est-il passé dans l'air pendant la nuit ? D'où vient le vent ? Que dit le ciel ? En tenant compte des conditions atmosphériques, les travaux de la veille servent à régler ceux du jour.

Bon ! dira un jeune fermier amateur, quel mal peut causer un retard de quelques minutes.

Quel mal ? Personne n'est aussi intéressé que le maître à l'exactitude et au bon emploi du temps, personne ne se croit obligé à plus de zèle que lui. Rêvez une demi-heure de plus sur l'oreiller, étirez-vous à votre aise, jouez avec vos chiens, tournez le dos à vos affaires : les charretiers arriveront irrégulièrement, les chevaux seront mal soignés, on se mettra de jour en jour plus tard à l'ouvrage. Quelques minutes perdues, se multipliant par le nombre de travailleurs, par celui des animaux, par celui des jours, amèneront à la fin de l'année une perte matérielle considérable, un dommage moral plus grand encore, c'est-à-dire le laisser-aller, l'insouciance, le relâchement dans les habitudes, le désordre.

Ce n'est là que le début de la journée ; chaque heure, chaque minute a sa règle. Les devoirs se succèdent sans interruption. Il faut surveiller, tout, et partout, et toujours, il n'est point de détail indifférent.

NÉCESSITÉ POUR LES VOLAILLES.

On ne peut attacher trop d'importance à tenir les poules chaudement. Un œuf frais durant l'hiver est une douceur qu'il n'est pas trop difficile de se procurer. Les grands ennemis des volailles sont les poux. Le meilleur moyen de les combattre, c'est de tenir à la disposition des volailles et en abondance, de la terre sèche, de la cendre où elles iront s'ébattre à loisir et se débarrasser de ces incommodes et nuisibles parasites. Une autorité en cette matière dit à ce propos : "Les volailles aiment avant tout prendre un bain de poussière ; c'est non-seulement pour elles une jouissance, mais une véritable nécessité, tout comme le bain est nécessaire à l'homme civilisé."

Les volailles qui sont confinées dans un local étroit ont besoin d'une nourriture variée qu'elles peuvent se procurer durant l'été quand elles sont en liberté. Le grain durant l'hiver doit être leur principale nourriture ; mais il est très important de leur donner de la nourriture verte. Il faut aussi leur donner de la chaux sous une forme quelconque. Enfin, en dernier lieu, il est très-important de tenir constamment devant elles de l'eau pure.

A l'Enclos de Saint-Boniface-Ouest.

Un bœuf rouge, une tache blanche sur le front et sous le ventre, âgé d'environ 2½ ans, pas de marque.

DOSITHÉE BONNEAU,
Gardien d'Enclos.
Municipalité de Saint-Boniface-Ouest.
3ins.17.1.89.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Shelley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
Solliciteurs des requérants.
9ius 29.11.88.